

## **Numéro de membre maintenant exigé lors des tournois**

Une nouvelle règle de l'ACBL est appliquée aux tournois depuis le 1er mars : les joueurs doivent maintenant fournir un numéro de membre ACBL pour jouer dans n'importe quelle séance d'un tournoi. Les non-membres doivent donc s'abonner à l'ACBL avant les séances. Cependant, il n'est pas nécessaire de payer une adhésion pour une année entière.

### **Adhésion provisoire pour un mois :**

Les participants au tournoi ne sont pas obligés de devenir membres pour une année entière. Avec la nouvelle option d'adhésion provisoire, ils recevront les avantages d'être membre : une parution de la revue Bridge Bulletin, les points de maître accumulés lors du tournoi inscrits à leur dossier et un numéro de membre permanent.

Les adhésions provisoires coûtent 9,95\$, ce qui constitue un montant à peine plus élevé que le coût supplémentaire pour deux séances, précédemment chargé à un non-membre.

Les joueurs peuvent demander une adhésion provisoire en ligne sur le site de l'ACBL (<http://acbl.org/join>) ou à l'aide du nouveau formulaire de demande d'adhésion que les directeurs de tournoi auront en leur possession.

À la fin du mois, un membre temporaire peut renouveler son adhésion provisoire ou prendre un abonnement d'un ou trois ans. S'il demande un abonnement annuel avant la fin de son adhésion provisoire, le coût de celle-ci (9,95\$) sera alors déduit du coût de son abonnement, à condition qu'il s'inscrive en ligne.

### **Membres non actifs:**

Les anciens membres dont l'adhésion a expiré devront payer 4 \$ de plus que le prix régulier par session de tournoi - cette exigence n'est pas nouvelle et n'a pas changé.

Ils ne peuvent pas demander une adhésion provisoire.